

### OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

- Décret 2010 1118 du 22 septembre 2010 (Articles R4544-1 à R4544-11 du Code du Travail) applicable depuis le 01 juillet 2011
- Publication de la norme UTE NF C 18.510 effective depuis le 21 janvier 2012.

### PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé d'assurer la direction effective des travaux d'ordre non électrique au voisinage des installations électriques.

### PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est requise. Le salarié doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

### OBJECTIFS

Rendre le stagiaire capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510/A1 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510.
- Appréhender les conditions d'approche d'une zone de travail
- Savoir baliser une zone de travail, surveiller son personnel et les accès
- Savoir rédiger les documents lui incombant lors d'un travail non électrique.
- Savoir faire un compte rendu au chargé d'exploitation électrique
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtenir l'avis de formation favorable pour être habilité

### CONTENU :

#### **1. TRONC COMMUN**

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Lister les prescriptions associées aux zones de travail.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.  
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

## **2. MODULE B0 et/ou H0(V) (Théorie)**

Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.

Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.

Identifier les acteurs concernés.

Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)

Appliquer les prescriptions de cette habilitation.

Définir et mettre en place la zone de travail.

Faire appliquer les instructions de sécurité.

Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

## **3. MODULE B0 et/ou H0(V)(Pratique)**

Identification des risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre

Comportement adapté

Balisage de la zone de travail

Surveillance d'une zone de travail

Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique ou de son employeur

### METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.

Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise.

Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur site.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative théorique et pratique est réalisée en fin de formation.

### INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitations électriques.

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

### VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation avec mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

<p><b><u>DUREE FORMATION</u></b> 1,5 jour (12 heures de face à face pédagogique)</p>	<p><b><u>RECYCLAGE</u></b> Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.</p>	<p><b><u>NOMBRE STAGIAIRES</u></b> - maximum 10 personnes - minimum 4 personnes</p>
<p><b><u>MODALITES ACCUEIL HANDICAP</u></b> Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.</p>		

<p><b>EGIDE ENTREPRISE</b> Sarl : Siège Social : 48, Boulevard de la République 59120 LOOS Téléphone : <b>03 20 48 96 56</b> - Email : <a href="mailto:contact@egide-entreprise.fr">contact@egide-entreprise.fr</a> Site : <a href="http://www.egide-entreprise.fr">www.egide-entreprise.fr</a> Sarl au Capital de 10.000,00 € RCS Lille 484 181 912 Code APE 8559A Siret 484 181 912 00037 N° de déclaration d'activité 31 59 06366 59 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat</p>	<p>FP HEH0B0 02 V.2 – 11-2020</p>
---	---